

Le service de restauration

Menu du du 15 au 21 octobre 2018

[☰ sem 42](#)

Menu du 21 octobre au 21 décembre 2018

[☰ sem 43](#) ; [☰ sem 44](#) ; [☰ sem 45](#) ; [☰ sem 46](#) ; [☰ sem 47](#) ; [☰ sem 48](#) ; [☰ sem 49](#) ; [☰ sem 50](#) ; [☰ sem 51](#) ;

Fonctionnement :

La cantine scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la pause méridienne. Elle comprend deux services :

1er service : 11H45-12H30.

2ème service : 12H15-13H.

La gestion de la cantine est assurée par un régisseur : Chantal RODIER, tél 05 61 82 84 64.

Tarif:

Le tarif est révisé et voté, chaque année, par le conseil municipal.

Pour l'année scolaire 2018 - 2018 il est fixé à 2,45 €.

Quelle que soit l'école fréquentée la facturation est établie mensuellement par la mairie de Saint Cézert.

Le règlement, établi à l'ordre du Trésor Public, **doit impérativement parvenir à la mairie dans le courant du mois d'appel.**

Menu :

Nous avons fait un appel d'offre dans le courant du mois de juin 2016 pour la fourniture des repas de la cantine (mais aussi pour les repas à domicile) et nous avons retenu la société CRM RODEZ.

les menus peuvent être consultés sur le site de la commune ainsi que dans la salle de restauration.

